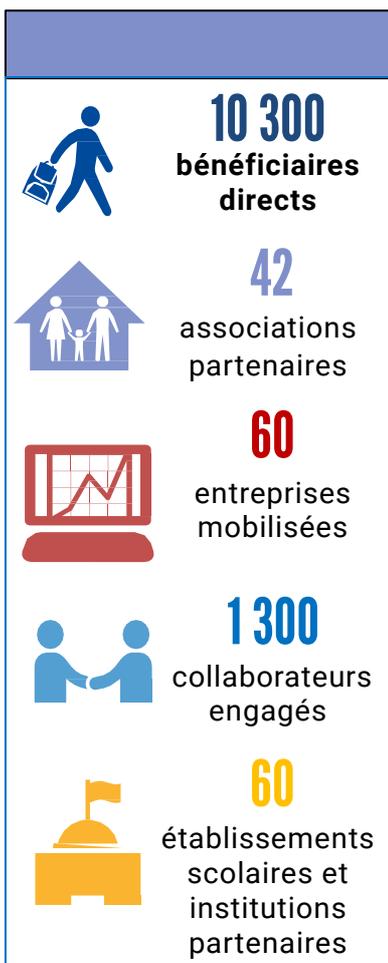




CHANGEZ LA DONNE : SOUTENEZ LE DÉFI JEUNESSE PAR VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

United Way L'Alliance agit auprès de collégiens et de lycéens sur l'acquisition de savoir-faire, savoir-être, la connaissance de soi, la découverte du monde professionnel et l'expérience de la citoyenneté afin de faciliter leurs choix d'orientation et leur future intégration professionnelle. À l'origine de cet engagement se trouve la conviction forte que l'éducation est à la racine du changement sociétal : les jeunes de notre pays sont une richesse, leur créativité et leur dynamisme sont des atouts clés pour l'avenir.

Pourquoi donner votre taxe d'apprentissage à United Way L'Alliance ?



Concrètement, ce soutien nous permettra de développer le programme Défi Jeunesse, qui accompagne les élèves tout au long de leur parcours scolaire, de la 6^{ème} à la Terminale. Cette année scolaire 2019-2020, 10 300 jeunes issus de 32 établissements d'éducation prioritaire (REP/REP+), avec le soutien de 42 associations et d'une centaine d'entreprises dans les 10 territoires d'interventions vont bénéficier de ce programme.

Autant de projets au service des jeunes, pour lesquels les montants perçus via la taxe d'apprentissage seront déterminants !

En choisissant de rejoindre la dynamique collective que nous portons, **vous** :

- **contribuez** à l'innovation constante de nos programmes et à la qualité de la future insertion professionnelle des jeunes collégiens de REP et REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire)
- **témoignez** de votre engagement pour la jeunesse des quartiers populaires et devenez un partenaire de United Way L'Alliance.
- **vous engagez** dans une démarche sociétale sur votre territoire, aux côtés d'entreprises, d'associations, d'institutions et de bénévoles engagés.

2 JEUNES SUR 3 en 3^{ÈME} déclarent s'intéresser davantage à leur orientation scolaire et professionnelle grâce à Défi Jeunesse

3 JEUNES SUR 4 en 3^{ÈME} déclarent que le programme Défi Jeunesse leur a permis d'adapter leur attitude au monde professionnel

Nos actions s'inscrivent dans les

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

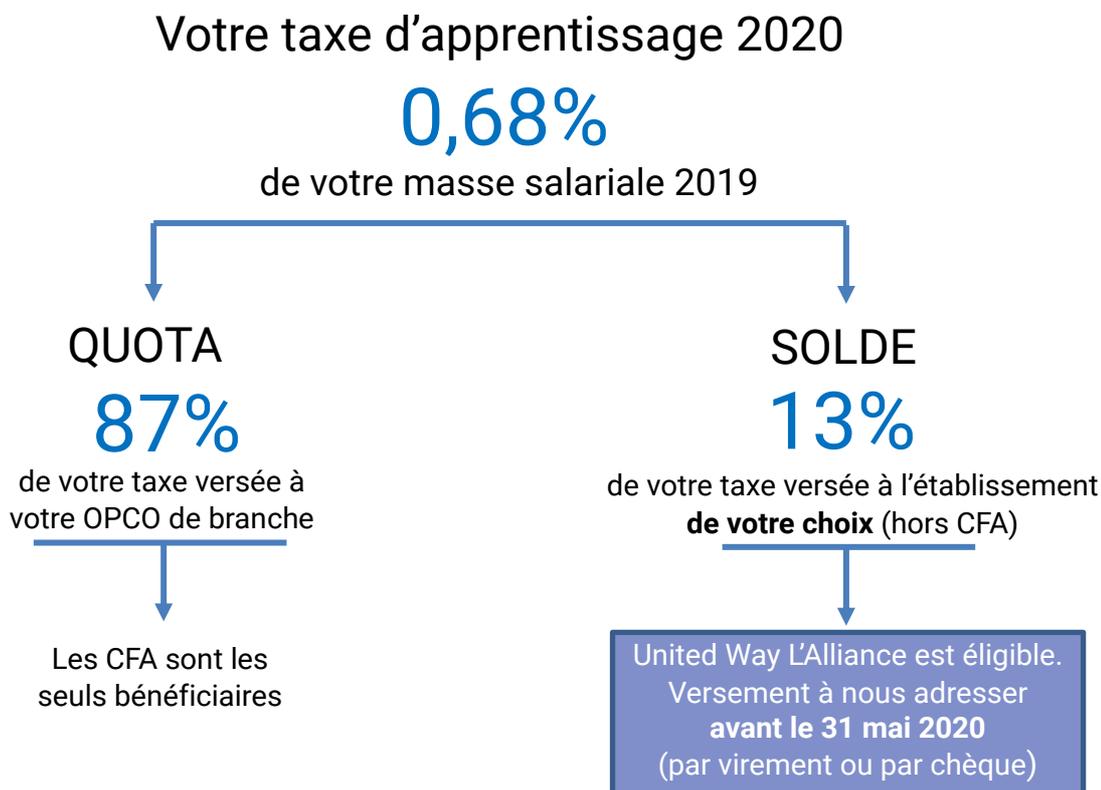
DONNER. TÉMOIGNER. S'ENGAGER.



CHANGEZ LA DONNE : SOUTENEZ LE DÉFI JEUNESSE PAR VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Comment verser le solde de 13% de votre taxe d'apprentissage à United Way L'Alliance ?

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent*. Le montant de la contribution des entreprises ne change pas : il s'élève toujours à 0.68% de votre masse salariale brute. Ce qui change c'est l'utilisation qui sera faite de cette contribution, décomposée en 2 parties :



En tant qu'association reconnue d'intérêt général apportant un soutien sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes, United Way L'Alliance est habilitée à recevoir directement le solde de 13% de la Taxe d'apprentissage 2020.

Vous versez directement ce solde soit par chèque à l'ordre de United Way L'Alliance soit par virement. Vous devez effectuer ce versement **avant le 31 mai 2020**, et vous pouvez le faire dès aujourd'hui.

Lors du versement, merci de préciser qu'il s'agit d'un versement au titre de la taxe d'apprentissage et de nous communiquer votre numéro de Siret. En retour de votre versement, nous établirons un reçu libératoire qui mentionnera la date et le montant du versement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter !

Contact : Laurence Piccinin - E-mail: lpiccinin@uwafrance.org - Téléphone : 06 71 40 55 09

* Article 37 de la loi n.2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et article 1 du décret n.2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.